

**Barreau du Québec
École du Barreau**

**États financiers
au 31 mai 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 18
Annexes	19 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres du comité de la formation professionnelle
Barreau du Québec

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2015 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal

Le 23 septembre 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	1 993 025	2 318 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – stages internationaux	100 000	70 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	5 042 841	4 872 575
Documentation	992 641	960 823
Séances de reprise	125 191	58 073
Demandes de révision	5 958	3 897
Revenus nets de placements	72 914	85 505
Autres	199 389	195 303
	<u>8 531 959</u>	<u>8 564 201</u>
Dépenses		
Direction de la formation	932 356	786 599
Service du programme et des évaluations	4 602 313	4 732 971
Centre de Montréal	912 388	909 183
Centre de Québec	697 876	688 379
Centre d'Ottawa	292 541	295 616
Centre de Sherbrooke	578 293	531 215
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	306 973	323 720
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	47 400	40 643
	<u>8 245 140</u>	<u>8 183 326</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant les projets	286 819	380 875
Projets	(104 268)	(32 199)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>182 551</u>	<u>348 676</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 12 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

				2015	2014
	Surplus réservés (page 6) \$	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Surplus au début					
Solde déjà établi	1 310 960	374 191	357 346	2 042 497	1 844 121
Modification comptable (note 2)			(574 500)	(574 500)	(724 800)
Solde redressé	1 310 960	374 191	(217 154)	1 467 997	1 119 321
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 4)		(179 038) (a)	361 589	182 551	348 676
Réévaluation de la charge de retraite et autre éléments reconnus			310 500	310 500	
Virement des surplus réservés (page 6)	(604 268)		604 268		
	<u>706 692</u>	<u>195 153</u>	<u>1 059 203</u>	<u>1 961 048</u>	<u>1 467 997</u>
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles		5 993	(5 993)		
Virement aux surplus réservés (page 6)	400 000		(400 000)		
	<u>400 000</u>	<u>5 993</u>	<u>(405 993)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>1 106 692</u>	<u>201 146</u>	<u>653 210</u>	<u>1 961 048</u>	<u>1 467 997</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau
Surplus réservés
 pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	2015										2014
	Développement international	Variation de la charge de retraite	Site Internet et BQAPP	Refonte tableau de l'ordre	Sécurité Centre MTL	Développement et mise à jour de programmes	Réformes envisagées	Code de déontologie	Code procédure civile	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début Affectation des surplus libres (page 5)	25 000	500 000	15 000	100 000	15 000	5 000	100 000	50 960	500 000	1 310 960	872 000
Virement aux surplus libres (page 5)	25 000	500 000	15 000	100 000	15 000	5 000	400 000	50 960	500 000	1 710 960	1 156 159
Solde à la fin	25 000	-	2 588	100 000	15 000	5 000	10 331	25 371	65 978	604 268	717 199
			12 412	100 000	15 000	5 000	489 669	25 589	434 022	1 106 692	1 310 960

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	182 551	348 676
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	179 038	207 620
Variations de la juste valeur des placements	(61 091)	(40 185)
Variations des éléments du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	(2 023 025)	2 582 973
Diminution (augmentation) des créances diverses	35 914	(59 353)
Diminution des intérêts courus	940	1 682
Augmentation des frais payés d'avance	(36 946)	(25 825)
Diminution des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(27 889)	(94 471)
Augmentation des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	8 646	129 571
Diminution de la provision pour charges locatives à payer	(6 822)	(13 526)
Diminution du passif au titre des prestations définies	(57 700)	(169 595)
Augmentation des charges de retraite à payer – soldes résiduels	78 533	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 727 851)</u>	<u>2 867 567</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	735 654	(35 055)
Immobilisations corporelles	(5 993)	(17 005)
Variation nette des avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	(30 176)	1 907
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>699 485</u>	<u>(50 153)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	163 518	(736 825)
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec	76 168	
Variation nette du dû à la Fondation du Barreau du Québec		510
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>239 686</u>	<u>(736 315)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(788 680)	2 081 099
Encaisse au début	<u>2 282 595</u>	<u>201 496</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 493 915</u></u>	<u><u>2 282 595</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Situation financière

au 31 mai 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 493 915	2 282 595
Subventions à recevoir du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	2 286 194	263 169
Créances diverses (note 6)	38 030	73 944
Intérêts courus	412	1 352
Avances au Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec (note 3)	30 176	
Frais payés d'avance	198 853	161 907
	<u>4 047 580</u>	<u>2 782 967</u>
Long terme		
Placements (note 7)	313 402	987 965
Immobilisations corporelles (note 8)	189 461	344 821
Immobilisations incorporelles (note 9)	11 685	29 370
	<u>4 562 128</u>	<u>4 145 123</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	357 671	385 560
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 3)	786 278	622 760
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 3)	145 974	69 806
Dû à la Fondation du Barreau du Québec (note 3)	510	510
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec (note 3)	540	540
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 220 127	1 211 481
Provision pour charges locatives à payer	11 447	18 269
	<u>2 522 547</u>	<u>2 308 926</u>
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 11)		368 200
Charges de retraite à payer – solde résiduels	78 533	
	<u>2 601 080</u>	<u>2 677 126</u>
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	201 146	374 191
Non affectés (page 5)	653 210	(217 154)
Réservés (page 6)	1 106 692	1 310 960
	<u>1 961 048</u>	<u>1 467 997</u>
	<u>4 562 128</u>	<u>4 145 123</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 1^{er} avril 2014, le Barreau du Québec a appliqué le chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* pour la comptabilisation des charges de retraite et autres avantages sociaux. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, a été appliquée rétrospectivement. Antérieurement, le Barreau du Québec appliquait le chapitre 3461, « Avantages sociaux futurs », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ainsi, il évaluait auparavant les obligations au titre des prestations constituées selon une évaluation établie aux fins de la comptabilisation conformément aux directives du chapitre 3461 et comptabilisait aux résultats les gains et pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes de retraite selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite. La nouvelle norme élimine la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels ainsi que celle du coût des services passés aux exercices futurs en exigeant leur comptabilisation immédiate à l'état des surplus sous un poste distinct.

Cette modification comptable a entraîné, pour la quote-part de l'École du Barreau, une augmentation du passif au titre des prestations définies et une diminution des surplus de 574 500 \$ au 31 mai 2014 (724 800 \$ en 2013), une diminution de la dépense de charges sociales et une augmentation de l'excédent des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice de 150 300 \$ ainsi que la présentation de la réévaluation de la charge de retraite et des autres éléments reconnus aux surplus sous un poste distinct. Le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés de 724 800 \$ a été présenté en diminution du solde d'ouverture des surplus de l'exercice 2014.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec ainsi que les variations de la juste valeur.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus provenant du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ceux pour l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Barreau du Québec – École du Barreau
Notes complémentaires
 au 31 mai 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée initiale des baux, 7 ans et 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. L'École de sténographie judiciaire du Québec et la Fondation du Barreau du Québec sont des entités contrôlées par le Barreau du Québec.

Les avances et les dus ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Le Barreau du Québec constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau du Québec comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau du Québec détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus sous un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne seront pas reclassés dans l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École comptabilise ainsi sa quote-part.

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

4 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

5 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 425 330 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (418 836 \$ en 2014). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 41 636 \$ (41 499 \$ en 2014) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 250 \$ (250 \$ en 2014).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

6 - CRÉANCES DIVERSES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Droits de scolarité, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 0 \$ (4 301 \$ en 2014)	38 030	70 387
Autres		3 557
	<u>38 030</u>	<u>73 944</u>

7 - PLACEMENTS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Quote part de 1,17 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)	313 402	
Quote-part de 3,93 % en 2014 des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes (c)		239 821
Quote-part de 3,93 % en 2014 de bons du Trésor du gouvernement du Canada (c)		5 700
Quote-part de 3,93 % en 2014 de fonds communs de placement en obligations canadiennes (c)		265 807
Quote-part de 3,93 % en 2014 de titres de créances hypothécaires canadiennes (c)		9 351
Quote-part de 4,36 % en 2014 de fonds commun de placement d'actions canadiennes (c)		170 272
Quote-part de 4,16 % en 2014 de fonds commun de placement d'actions mondiales (c)		297 014
	<u>313 402</u>	<u>987 965</u>

- (a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'obligations gouvernementales (10,29 %), de bons du Trésor canadien (2,44 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (9,12 %) de lettres de créances (1,64 %), de fonds communs d'actions canadiennes (14,34 %), de fonds communs d'actions étrangères (31,41 %), de fonds communs d'obligations canadiennes (26,13 %) et de fonds communs d'infrastructures (4,63 %).
- (b) La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

7 - PLACEMENTS (suite)

- (c) Les quotes-parts d'obligations gouvernementales et paragouvernementales, de sociétés ouvertes canadiennes, de titres de créances hypothécaires canadiennes, de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de fonds communs de placement en obligations canadiennes et de fonds communs d'actions canadiennes et mondiales sont détenues conjointement avec d'autre fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membre du Barreau du Québec (Le PAMBA).

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	69 165	55 082	14 083	17 940
Équipement informatique	19 047	12 017	7 030	59 484
Aménagement des locaux – maison du Barreau	390 180	248 561	141 619	41 636
Aménagement des locaux – autres	11 118	8 903	2 215	36 164
Téléphonie	61 284	36 770	24 514	6 129
	550 794	361 333	189 461	161 353

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	89 698	57 675	32 023	26 165
Équipement informatique	176 411	111 939	64 472	66 117
Aménagement des locaux – maison du Barreau	412 412	233 107	179 305	41 500
Aménagement des locaux – autres	373 128	334 749	38 379	49 661
Téléphonie	61 284	30 642	30 642	6 129
	1 112 933	768 112	344 821	189 572

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	57 450	45 765	11 685	17 685

Barreau du Québec – École du Barreau
Notes complémentaires
 au 31 mai 2015

9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	88 425	59 055	29 370	18 048

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 62 163 \$ (49 062 \$ en 2014).

11 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2013, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2015 en date du 31 décembre 2014.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce régime.

La quote-part de l'École du Barreau dans la situation de capitalisation du régime d'avantages sociaux s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	6 911 300	6 716 900
Juste valeur des actifs du régime	7 098 400	6 348 700
	187 100	(368 200)
Provision pour moins-value	(187 100)	
Situation du capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	-	(368 200)

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

12 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2015, les dépenses nettes d'intérêts sur les avances et les dus totalisent 0 \$ (7 510 \$ en 2014).

Les frais d'intérêts totalisent 0 \$ en 2015 (7 510 \$ en 2014).

13 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 351 444 \$ pour des locaux à Ottawa, à Sherbrooke et à Québec, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de Sherbrooke et ceux de l'école de Québec en vertu de contrats de location échéant le 30 septembre 2016, le 31 août 2018 et le 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 432 099 \$ en 2016, à 281 297 \$ en 2017, à 206 945 \$ en 2018, à 137 194 \$ en 2019 et à 113 771 \$ en 2020.

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances diverses, les intérêts courus, les avances au Fonds d'étude juridiques du Barreau du Québec et les subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt;

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2015

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

– Risque de change :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change;

– Risque de prix autre :

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'École du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 3 848 727 \$ (2 621 060 \$ au 31 mai 2014), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 313 402 \$ (987 965 \$ au 31 mai 2014).

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	81 201	82 321
Revenus d'examens – avocats français	31 182	26 974
Revenus d'examens – avocats canadiens	14 537	15 140
Centre d'accès à l'information juridique	20 000	20 000
Revenus accessoires par rapport aux frais de scolarité	48 050	46 077
Autres	4 419	4 791
	<u>199 389</u>	<u>195 303</u>
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	605 246	430 172
Charges locatives et frais d'occupation	62 143	61 758
Frais de déplacement et de séjour	7 939	6 429
Entretien, réparations et déménagement	498	225
Fournitures de bureau	4 200	26 081
Frais postaux	3 687	2 889
Télécommunications	1 721	1 196
Publicité	15 410	11 897
Honoraires	24 780	24 445
Frais bancaires	140 558	136 892
Intérêts – Barreau du Québec		7 510
Créances douteuses (recouvrées)	(3 100)	4 301
Impression	1 644	1 201
Cotisations	3 252	1 764
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (38 175 \$; 39 050 \$ en 2014)	40 636	41 085
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et des logiciels	23 742	28 754
	<u>932 356</u>	<u>786 599</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	355 952	471 343
Charges locatives et frais d'occupation	63 186	62 873
Frais de déplacement et de séjour	3 421	8 369
Stages internationaux	150 000	105 000
Entretien et réparations		113
Fournitures de bureau	11 793	1 726
Frais postaux	3 396	3 084
Télécommunications	834	2 956
Documentation aux étudiants	486 254	523 292
Honoraires de consultants	61 025	90 408
Activités des étudiants	9 659	15 495
Cotisations	3 252	6 447
Frais divers	848	1 692
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique		3 159
	<u>1 149 620</u>	<u>1 295 957</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	187 290	176 252
Enseignement	2 776 675	2 768 043
Formation des professeurs	13 332	12 634
	<u>2 977 297</u>	<u>2 956 929</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	64 500	69 398
Tenue des séances	107 879	102 253
Correction et révision	222 345	220 539
Rencontres postévaluations	80 672	87 895
	<u>475 396</u>	<u>480 085</u>
	<u>4 602 313</u>	<u>4 732 971</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	484 870	478 870
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 41 636 \$ (41 499 \$ en 2014) d'amortissement d'aménagement des locaux et un montant de 250 \$ (250 \$ en 2014) d'amortissement de mobilier	369 499	368 507
Frais de voyage	517	668
Location d'équipement	550	588
Entretien et réparations	1 253	1 282
Fournitures de bureau	3 857	3 536
Frais postaux	4 812	5 175
Télécommunications	1 451	2 395
Cotisations	6 504	6 447
Impression	6 946	7 089
Frais divers	736	883
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	31 393	33 743
	<u>912 388</u>	<u>909 183</u>
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	357 575	354 155
Charges locatives	261 189	257 871
Frais de voyage	1 981	1 955
Location d'équipement	1 436	1 379
Entretien et réparations	3 536	3 954
Fournitures de bureau	7 504	5 244
Frais postaux	1 641	1 315
Télécommunications	10 416	9 893
Sécurité	1 133	1 095
Cotisations et formation	5 603	3 225
Frais divers	2 388	2 329
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	26 206	28 696
Amortissement d'aménagement des locaux	17 268	17 268
	<u>697 876</u>	<u>688 379</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	2015	2014
	\$	\$
CENTRE D'OTTAWA		
Traitements et charges sociales	192 231	196 931
Charges locatives	89 080	87 099
Frais de voyage	1 665	1 295
Location d'équipement	436	588
Fournitures de bureau	3 178	2 342
Frais postaux	44	
Télécommunications	1 574	1 577
Cotisations et formation	3 243	3 209
Frais divers	629	1 021
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	461	1 554
	<u>292 541</u>	<u>295 616</u>
CENTRE DE SHERBROOKE		
Traitements et charges sociales	364 332	311 033
Charges locatives	123 211	113 561
Frais de voyage	2 193	2 034
Location d'équipement	1 260	1 289
Entretien, réparations et déménagement	16 746	23 673
Fournitures de bureau	2 239	1 735
Frais postaux	2 005	1 852
Télécommunications	14 261	12 204
Impression	4 081	3 664
Sécurité	223	347
Cotisations et formation	6 127	3 209
Frais divers	3 533	3 917
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	19 186	20 304
Amortissement d'aménagement des locaux	18 896	32 393
	<u>578 293</u>	<u>531 215</u>
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	306 973	323 720
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	<u>(125 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u>181 973</u>	<u>198 720</u>
COMITÉS		
Honoraires	39 730	27 606
Frais de déplacement et de séjour	7 453	12 889
Frais divers	217	148
	<u>47 400</u>	<u>40 643</u>

Barreau du Québec – École du Barreau**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 mai 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
PROJETS		
Réforme norme nationale	10 331	
Code de procédure civile	65 978	
Site Internet et système de gestion	2 588	23 159
Code de déontologie	25 371	9 040
	<u>104 268</u>	<u>32 199</u>